

Séance du 12 novembre 2025

Présents : MM VANDERSTRAETEN R., Bourgmestre ;

DELPOMDOR D., KELIDIS M., MONNIEZ C., CANGE S., HOSLET G.,
Echevins

SAVINI A.M., MARIR K., WATTIEZ F., CIAVARELLA S.,
MEUNIER Q., DELGUSTE B., CORNELIS A., HENRARD J., LAURENT L.,
de DUVE C., LEMAIRE V., BELIN C., MARDENS T., LIENARD A.,
DEJAEGHERE N., Conseillers

BILLOUET V., Directrice Générale

LE CONSEIL COMMUNAL,

Délibérant en séance publique;

Vu l'article L1122-30 du code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu le code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

VU que le cancer du sein touche 1 femme sur 8 en Belgique ;

VU que chaque année, plus de 11.600 nouveaux cas de cancer du sein sont diagnostiqués en Belgique ;

VU le faible taux de participation au dépistage du cancer du sein (organisé par le CCRéf - le Centre Communautaire de Référence pour le dépistage des cancers en Wallonie et par Bruprev chargé d'organiser le dépistage des cancers du sein en Région Bruxelloise) de 4,3 % en Wallonie et de 8,6 % à Bruxelles (chiffres de 2022) ;

VU l'objectif ambitieux que s'est fixé Think Pink de diminuer de moitié le nombre de victimes du cancer du sein à l'horizon 2028 ;

CONSIDÉRANT que la commune de Bernissart, en tant que pouvoir public, a une triple mission dans la lutte contre le cancer du sein :

- une mission de sensibilisation au dépistage organisé pour les femmes de 50 à 69 ans, à savoir un Mammotest gratuit tous les deux ans ;
- une mission d'information sur le cancer du sein, dans une optique de prévention ;
- une mission d'action en organisant des actions, manifestations, événements sportifs permettant de contribuer à financer la recherche scientifique et les projets d'aide aux personnes touchées par la maladie.

CONSIDÉRANT que l'information et le dépistage du cancer du sein ont un caractère vital, car plus la maladie est détectée tôt, plus les chances de guérison sont grandes et moins le traitement est lourd et intrusif ;

CONSIDÉRANT que la commune de Bernissart constitue un moteur central pour organiser des actions concrètes et diffuser des informations d'intérêt général ;

CONSIDÉRANT la volonté du Collège que Bernissart devienne « ville Think Pink » ;

DECIDE :

- d'adhérer à la campagne nationale de lutte contre le cancer du sein Think Pink ;
- de rencontrer ainsi les modalités pour que Bernissart soit désignée « Ville Think Pink » ;
- de donner délégation au Collège de signer tout document ou convention relatif aux modalités d'exécution de la présente motion.

PAR LE CONSEIL :

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,



Véronique BILOUET

Roger VANDERSTRAETEN